

Ainsi préparé, le lard ressemble à la cire blanche ou au blanc de baleine. Les chandelles qu'on en obtient brûlent, dit-on, avec plus d'éclat que les chandelles ordinaires et que le gaz. Elles n'ont point d'odeur désagréable, n'affectent pas le toucher comme la graisse, et elles ne donnent pas de fumée; elles brûlent beaucoup plus longtemps que les chandelles du même poids, et, au moyen d'une légère modification dans le procédé, on peut les rendre jaunes, ou de toute autre couleur; on peut en outre les rendre aussi blanches que la neige, sans que ni la lumière, ni l'air, ni la fumée puissent les altérer. Il serait à désirer que l'on connût les particularités de ce procédé; mais tout ce qu'on sait, c'est que l'inventeur sollicite en ce moment une patente.

(London, Journal of Arts.)

Nota. Cette substance est sans doute de l'acide margarique, obtenu soit par des traitemens alcalins, comme le fait M. Chevreuil, soit par la distillation, ou peut-être par un moyen nouveau.

La régence de la ville de Trèves, après examen, a adopté le remède suivant contre la pourriture du poulmon des bêtes à cornes; nous ne le donnons pas comme un spécifique, mais nous croyons qu'il mérite l'attention des artistes vétérinaires. Voici la manière de le composer et d'en faire usage telle qu'on nous l'a adressée.

L'on cuit 5 livres d'orge dans 10 pintes d'eau, et ce aussi longtemps qu'elle crève, que le bouillon devient glaireux, et qu'il n'en reste plus que 4 1/2 à 5 pintes, après l'avoir fait filtrer et exprimer.

Six onces de racines de sureau frais, qui soient coupées en très-minces morceaux, et 2 onces de fleurs de sureau sèches, qu'on fait cuire dans 5 pintes d'eau, et ce jusqu'à ce qu'il n'en reste que 4. On mêle ces deux liquides en y ajoutant :

4 onces de salpêtre, 3 onces de sel, dit de Glauber, et 4 onces de sel de cuisine, le tout réduit en poudre, pour qu'il se dissolve rapidement.

On met cette boisson dans un vase de pierre, et après un laps d'une heure et demie on peut en faire usage. On en donne chaque heure, au bétail malade, 1/4 de pinte, et l'on en continue l'usage, s'il n'est pas guéri plutôt, jusqu'à que toute la dose soit prise, ce qui cependant arrive rarement, parce que la plupart des bestiaux sont guéris, après en avoir pris la moitié ou les deux tiers, rarement on est obligé d'aller jusques aux trois quarts.

Il faut encore faire attention de tirer au bétail malade, avant de lui administrer la boisson pour la première fois, une pinte de sang au cou, et si, après avoir fait usage de la moitié de la dose, on n'aperçoit aucun changement en mieux, on fait une seconde saignée d'une demie-pinte. Lorsque le bétail est très-faible l'on peut diminuer la saignée d'un quart de sang.

Quelques bains de vapeur d'orge, mêlée avec un quart de pinte de vinaigre, sont d'une grande utilité pendant l'usage de ce remède, lequel n'est calculé que pour une tête de bétail.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Bekanntmachung. Der Brennholz-Bedarf für die Militärs-Institute hiesiger Bundes-Regierung vom 1. Juli 1827 bis dahin 1828, soll an Mindest-Forderungen in Entreprise überlassen werden, wozu ein Vicitations-Termin auf den 24ten Januar d. J., Vormittags um 11 Uhr, im Amts-Local der hiesigen Garnison-Verwaltung, ansetzt, und wozu Unternehmungslustige eingeladen werden. Die Vicitations-Bedingungen können täglich im Garnison-Verwaltungs-Bureau eingesehen werden. Luxemburg, den 6ten Januar 1827.

Königl. Preuss. Kriegs-Rath, Ober-Proviant-Meister und Garnison-Verwaltungs-Director, Adloff.

AVIS. Le bois de chauffage pour les administrations militaires de la forteresse fédérative de Luxembourg, nécessaire depuis le 1^{er} juillet

1827 jusqu'au 1^{er} juillet 1828, sera donné en entreprise au moins offrant, par adjudication publique, laquelle aura lieu le 24 janvier 1827, à onze heures du matin, dans les bureaux de la direction du casernement (maison de la Congrégation), c'est pourquoi tous ceux qui veulent entreprendre cette fourniture, sont invités à s'y rendre. Le cahier des charges est ouvert, pour quiconque veut s'en informer, tous les jours aux bureaux de ladite direction. — Luxembourg, le 6 janvier 1827.

Le Conseiller de la guerre, Commissaire-ordonnateur des vivres et Directeur du casernement, ADLOFF.

Adjudication des travaux de construction d'un Pont sur l'Eisch, à Hobscheid.

Mardi, 30 janvier 1827, à l'heure de midi, il sera, en la maison communale de Hobscheid, district d'Arlon, par-devant l'administration communale et de l'architecte, procédé à l'adjudication des travaux de construction d'un Pont en maçonnerie à établir sur la rivière d'Eisch, traversant ladite commune de Hobscheid.

L'adjudication sera passée sur soumissions cachetées, qui seront déposées au secrétariat de la mairie au moins vingt-quatre heures avant l'époque fixée pour l'adjudication.

Les plan et cahier de charges sont déposés au secrétariat de la commune et chez M. Chauchet, architecte à Luxembourg.

Hobscheid, le 8 janvier 1827.

Le Bourgmestre de Hobscheid, J.-T. MEYSCH.

Par l'administration communale, le Secrétaire, DEHECK.

Vente d'un corps de biens.



Judi, 8 février 1827, 9 heures du matin, à la requête de monsieur Grupton, propriétaire, demeurant à Neuf-Château, il sera, devant M^{re} Motté, notaire, résidant audit lieu, procédé à la vente par enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un corps de biens situé au village de Gémont, commune de Tillet, canton de Sibret, consistant 1^o. en un corps de logis, granges, écuries, remise, bergerie et cour; 2^o. en deux enclos attenants à la maison, d'un rapport annuel d'environ vingt à trente mille livres des Pays-Bas de foin; 3^o. en une grande quantité de champs labourables et fauchables, en bon état de culture; 4^o. en haies et prairies, et 5^o. en cinquante bonniers de terres à sart. Le tout formant un beau et vaste corps d'exploitation.

L'amateur pourra, avant le jour fixé pour la vente, traiter de gré à gré avec M^{re} Motté, dans l'étude duquel le cahier des charges se trouve déposé en lecture.

La vente aura lieu à Gémont, à plusieurs années de crédit.

AVIS. Le lundi, 15 janvier prochain, vers les deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en l'étude du notaire soussigné, rue de Claire-Fontaine, n^o. 504, par adjudication publique, au relaiement et pour le terme de trois années, du bel établissement connu sous le nom de *Jardin Olinger*, situé hors la Porte-Neuve, à proximité de la ville, et consistant en maison, ayant salle de danse, un vaste jardin à deux terrasses, planté d'arbres fruitiers en plein rapport, et autres d'agrément, gloriottes, etc., etc. — Luxembourg, le 5 janvier 1827.

MAJERUS, Notaire.

Substation de deux maisons en ville.

Vendredi, 19 janvier courant, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude du notaire soussigné, à la vente par adjudication publique, en détail et sous des conditions favorables, de deux maisons contiguës, situées en cette ville, l'une, qui est la principale, présente face à la rue de Beaumont et en fait le coin, l'autre a son entrée dans la rue des Capucins, vis-à-vis de la porte cochère qui conduit au jardin de M^{re} Scheffer.

A s'adresser au Notaire soussigné pour avoir connaissance du cahier des charges. J. P. HUBERTY, Not.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

On est prévenu, que le notaire BAASEN, vient de transférer son domicile de la maison Ensich, rue de la Porte-neuve, n. 22, en celle du sieur Michaelis, aubergiste, rue Marché aux Poissons, n. 334, à Luxembourg.

Wohnungs-Veränderung.

Man ist benachrichtigt, daß der früher bei Herrn Ensich, an dem Reuthor, N^o. 22, wohnende Notar Baasen, jetzt bei Herrn Michaelis, Waichalter, Fischmarkt N^o. 334, zu Lûxemburg, wohnt.

Une Dame française, veuve, âgée de 26 ans, d'une bonne famille, ayant éprouvé des revers de fortune, désirerait trouver à se placer en qualité de Dame de compagnie; s'il y avait des demoiselles, l'éducation qu'elle a reçue, la mettrait à même de leur donner des leçons de français, de musique vocale, de harpe, et de tout ce qui concerne l'éducation d'une demoiselle. Elle donnera tous les renseignements que les personnes désireront. S'adresser au bureau de cette feuille.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — PRIX DES HUILES:

5 Janvier, Huile de colza, présente	 fl. 40
id. id. janvier	 n 39 3/4
id. id. mars	 n 38 1/4, 38 3/8